

ayant signé l'accord espèrent encore en arriver à un compromis avec le gouvernement du Québec.

Quelques heures après la fin de la Conférence, la Chambre des communes recevait le Premier Ministre en triomphe. M. Trudeau, venu pour informer les députés des résultats de la Conférence, a particulièrement insisté alors sur sa volonté de poursuivre, dans les jours à venir, les négociations avec son homologue québécois afin d'en arriver à un consensus unanime.

Le chef du Parti progressiste conservateur, M. Joe Clark, a encouragé le Premier Ministre à entreprendre de telles négociations pour maintenir l'unité du pays.

De son côté, le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent a déclaré: "Je suis personnellement triste que le gouvernement du Québec n'ait pas signé l'accord. Comme une région spéciale et un peuple unique dans notre pays, la décision québécoise est très importante. J'espère que l'on en arrivera à des arrangements qui amèneront un changement dans leur décision".

Points saillants de l'accord

Les points saillants de l'accord sont les suivants:

— accord en vue de rapatrier la Constitution, loi connue sous le nom d'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) qui se trouve au Parlement britannique, à Londres;

— acceptation d'une formule d'amendement en vertu de laquelle on pourra amender la future constitution, avec l'aval de sept provinces comptant 50 p. cent de la population; cette clause offre ainsi, théoriquement, à trois provinces un droit de dérogation (*opting out*) à des amendements affectant leur juridiction;

— abandon d'une importante demande des huit provinces dissidentes, soit une clause de la formule d'amendement qui aurait permis une délégation temporaire de compétence législative d'un ordre de gouvernement à l'autre;

— accord en vue d'une charte des droits et libertés modifiée qui sera enchâssée; ces modifications portent sur:

a) la liberté de circulation; possibilité pour les provinces dont le taux d'emploi est inférieur à la moyenne nationale de réserver des emplois en faveur de leurs ressortissants;

b) une clause "nonobstant" permettant aux provinces de se retirer des chapitres de la Charte traitant des libertés fondamentales, des garanties juridiques et

des droits à l'égalité. Toute disposition "nonobstant" devrait être renouvelée au moins tous les cinq ans;

c) les minorités linguistiques; le droit à l'instruction dans la langue de la minorité s'appliquera dans les provinces conformément aux conditions énoncées dans la Charte (art. 23);

— garantie que les droits des autochtones ne seront pas affectés par la Charte mais que la détermination et la définition de ces droits, à inscrire dans la Constitution, fera l'objet de discussion à la conférence constitutionnelle prévue suite au rapatriement et à l'entrée en vigueur de la formule d'amendement.

Réactions des premiers ministres provinciaux

A l'instar du premier ministre Trudeau, les neuf premiers ministres provinciaux qui ont signé l'entente ne pouvaient cacher leur joie et leur satisfaction devant l'issue heureuse de la Conférence; cependant, tous ont profondément regretté que le premier ministre du Québec ait refusé de parapher l'accord.

Satisfait et radieux, M. Peckford (Terre-Neuve) a déclaré qu'il se sentait plus Canadien que jamais, tandis que M. Richard Hatfield (Nouveau-Brunswick), tout aussi heureux, affirmait que le Canada pourrait très rapidement atteindre sa pleine maturité grâce à un compromis. "Le Canada, c'est un accommodement", a résumé M. Hatfield, ajoutant: "Les citoyens du Québec ont constitué un élément très important du Canada et ils le demeureront. Le Québec n'est pas seul."



Le premier ministre Bennett, porte-parole des premiers ministres provinciaux, rencontre les journalistes.

Richard Vroom

M. Angus MacLean (Île-du-Prince-Édouard) a affirmé que la formule d'amendement contenue dans l'accord renforçait sa foi dans le fédéralisme. Dorénavant, les provinces seront traitées "comme des individus, non plus selon leur poids", car c'est la voix des provinces qui compte dans un État fédéral, note M. MacLean. Très satisfait, M. Buchanan (Nouvelle-Écosse) a rejoint la pensée de ses collègues en déclarant que tout s'était fait d'une façon très canadienne.

Pour M. William Davis (Ontario), le document est d'une importance extrême. Le consensus auquel en sont arrivés les premiers ministres, dit-il, démontre qu'ils peuvent faire preuve de souplesse. Il n'y a qu'un seul gagnant ... et c'est le Canada. Tel est aussi l'avis de M. Sterling Lyon (Manitoba).

Tout aussi heureux que ses collègues, M. Allan Blakeney (Saskatchewan) a qualifié l'accord de compromis raisonnable et d'affaire honorable pour le Canada. L'accord prévoit une formule d'amendement qui protège les intérêts vitaux de chaque province, tout en donnant aux Canadiens la possibilité, à l'avenir, d'effectuer des changements à leur Constitution sans que l'unanimité soit nécessaire, note M. Blakeney.

L'accord démontre que le Canada est une Confédération qui continuera à bien fonctionner, fait remarquer, de son côté, M. Lougheed. Il y voit d'ailleurs "une rampe" qui permettra aux provinces et au gouvernement fédéral de régler les problèmes économiques à l'heure du jour. Selon M. Bennett (Colombie-Britannique), à la suite de cet accord, le Canada deviendra un pays véritablement indépendant. "Je crois qu'il existe un nouvel esprit dans ce pays et que l'acrimonie des deux ou trois dernières années a disparu", conclut M. Bennett.

Position du gouvernement québécois

Le premier ministre du Québec a refusé de signer l'accord parce qu'il juge inacceptable trois des points, le premier étant le retrait d'une clause prévoyant une compensation fiscale pour les provinces qui refusent qu'un amendement constitutionnel s'applique chez elles.

Le deuxième point sur lequel M. Lévesque n'est pas d'accord touche la partie de la Charte des droits qui garantit la liberté de circulation et d'établissement. Même si l'accord prévoit une exception pour les provinces dont le taux d'emploi est inférieur à celui de la moyenne nationale, le premier ministre du Québec pense que la rédaction réduit